



- Légende**
- I4 : Servitudes relatives aux canalisations électriques :
 - ligne aérienne à 63kV Allières-Cours 1
 - ligne aérienne à 63kV Cours - Chauffailles 1
 - ligne aérienne à 63kV Cours-Roanne 1
 - ligne aérienne à 63kV Bourg-de-Thizy - Cours 1
 - Bande de 100m de part et d'autre des canalisations électriques à l'intérieur de laquelle l'exploitant du réseau doit être consulté avant toute délivrance de permis de construire
 - I3 : Servitudes relatives aux canalisations de transport de gaz :
 - Canalisation Roanne Nord et Sud - Amplepuis
 - Alimentation la Gresle DP
 - I3 : Servitudes relatives aux canalisations de transport de gaz : limites SUP1



P.L.U
Plan Local d'Urbanisme

7.2 PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
Plan général 1/5000

Arrêté par DCM le.....
Approuvé par DCM le.....

